

Communiqué de Françoise Laborde sénatrice de la Haute Garonne

Mme Françoise Laborde, Sénatrice de la Haute-Garonne, Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, se réjouit de la tenue, du comité interministériel aux droits des femmes, qui traduit la volonté du Gouvernement d'aborder, dans sa globalité et de façon transversale, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle partage l'analyse suivant laquelle la défense des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes ne pourra de nouveau progresser que par une réforme systémique abordant simultanément les différents aspects de la question et couplant mesures d'urgence et réformes de fond : *"La dynamique de l'égalité entre les sexes ne pourra progresser sans un changement profond des mentalités."* Elle se montrera très attentive aux mesures qui doivent être annoncées pour que l'école contribue, dès le plus jeune âge et tout au long de la formation, à une véritable culture de l'égalité. Elle souhaite que des incitations fortes soient adressées au monde de la culture et des médias pour que les femmes y soient mieux représentées et que celui-ci se montre plus vigilant dans la lutte contre les stéréotypes et les images dégradantes, ou tout simplement réductrices, qu'il reproduit encore trop souvent. La délégation aux droits des femmes s'est donnée cette année pour thème de réflexion "les femmes et le travail". Aussi suivra-t-elle avec la plus grande attention les décisions qui seront annoncées pour favoriser l'articulation des temps de vie, promouvoir une égalité professionnelle et salariale véritable, et revoir le cadre juridique du temps partiel qui



Françoise Laborde Sénatrice

contribue à la précarisation d'un grand nombre de femmes et, notamment, des moins qualifiées.

Elle sera particulièrement attentive aux dispositions prises pour mieux assurer l'application effective des dispositions législatives déjà en vigueur et pour développer des structures d'accueil des jeunes enfants ou de prise en charge de la dépendance qui sont devenues, aujourd'hui, une condition indispensable si l'on veut permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités professionnelles sur un pied d'égalité avec les hommes. Ayant formulé des recommandations en matière de lutte contre les violences envers les femmes à

l'occasion de la discussion de la loi rétablissant le délit de harcèlement sexuel, la délégation attend les suites qui leur seront données, notamment quant à la création d'un Observatoire national des violences envers les femmes, à la formation des professionnels qui sont au premier contact des victimes ainsi qu'aux capacités d'hébergement - hébergement d'urgence, mais aussi de plus long terme - qui sont une condition de la réinsertion et de la résilience non seulement de ces femmes, mais aussi de leurs enfants. Elle est prête à apporter un soutien vigilant pour leur mise en oeuvre à la hauteur des espoirs suscités.